

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT/FOURNISSEUR**1.1 Identification du produit**

Batterie stationnaire étanche au plomb à recombinaison de gaz régulée par soupape

Marque commerciale : NX

Références produits : voir Annexe I

1.2 Utilisations recommandées et déconseillées

Utilisations recommandées : cette batterie est destinée au stockage d'énergie électrique et constitue une source d'énergie pour des équipements électriques et électroniques, notamment :

Utilisation en mode standby : UPS, systèmes d'alarme, éclairages de secours

Utilisation en mode cyclique : caddies de golf, appareil de mobilité, éclairages portables

Utilisations déconseillées : démarrage de moteur thermiques qui demandent des courants d'allumage dépassant les capacités de la batterie

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ENIX ENERGIES

Address: 27 rue des Glairaux - BP231 38522 ST EGREVE cedex.

E-mail: commercial@enix-energies.com

tel. 0825 88 65 11

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Les batteries VRLA ne présentent pas de risques chimiques dans le cadre d'un fonctionnement normal, à condition que les recommandations de manipulation, de stockage, de transport et d'utilisation soient respectées. Les dangers identifiés le sont dans le cas où des composants internes de la batterie seraient exposés.

2.1 Classification de la substance ou du mélange Conformément au règlement CLP (CE) N°. 1272/2008

Classes de danger	
H314	Corrosion/Irritation cutanée.1A
H360Fd	Repr.1A
H372	STOT RE1
H400	Aquatique aigue 1
H410	Aquatique chronique 1

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage conformément au Règlement, Directive (CE) N°. 1272/2008 (CLP)



Mention de danger (CLP)	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Mention de prudence (CLP)	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers identifiés

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

CAS	Nom Chimique	% en masse
7439-92-1	Plomb	60 - 70
1309-60-0	Monoxyde de Plomb	<0,1
7440-70-2	Calcium	<0,15
7440-31-5	Acide Sulfurique	10 - 15
9003-56-9	ABS	5 - 10
	Séparateur	3 - 4

SECTION 4 : MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Les batteries VRLA ne présentent pas de risques chimiques dans le cadre d'un fonctionnement normal, à condition que les recommandations de manipulation, de stockage, de transport et d'utilisation soient respectées. Ces informations sont pertinentes dans le cas où des composants internes de la batterie seraient exposés et en contact direct avec des personnes.

Composants	Exposition	Action
Grilles de plaques et matières actives	Inhalation	Déplacer la personne blessée à l'air libre. Consulter un médecin.
	Ingestion	Laver abondamment la bouche à l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin
	Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon afin d'empêcher toute ingestion ou inhalation accidentelles.Consulter immédiatement un médecin si la douleur ou l'éruption cutanée ne diminue pas.
	Contact avec les yeux	Irriguer immédiatement avec une solution de lavage oculaire ou avec de l'eau claire, en maintenant les paupières séparées pendant au moins 10 minutes. Puis emmener immédiatement la personne à l'hôpital
	Protection destinée à la personne qui apporte les premiers secours : Il est nécessaire de porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou masque de protection), ainsi que des gants très résistants. En cas d'inhalation, un masque de protection ou appareil respiratoire pourra s'avérer nécessaire.	
Electrolyte de la batterie	Inhalation	Déplacer la personne blessée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
	Ingestion	Laver abondamment la bouche à l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin
	Contact avec la peau	Rincer abondamment la zone affectée à l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les placer dans l'eau pour diluer l'acide. Continuer à laver à grande eau la zone affectée pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	Irriguer immédiatement avec une solution de lavage oculaire ou avec de l'eau claire pendant au moins 10 minutes , en maintenant les paupières séparées. Puis emmener immédiatement la personne à l'hôpital.
	Protection destinée à la personne qui apporte les premiers secours : Il est nécessaire de porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou masque de protection), ainsi que des gants très résistants. En cas d'inhalation, un masque de protection ou appareil respiratoire pourra s'avérer nécessaire.	
Matière pouvant brûler en dégageant des fumées toxiques et des produits de décomposition provenant de la combustion. En cas		

Matière du boîtier

Inhalation

d'inhalation des produits de décomposition, maintenir la personne au calme, la déplacer à l'air libre et consulter un médecin. Si la personne a inhalé de grandes quantités, emmener la personne à l'hôpital.

Remarque pour le médecin : Traiter en fonction des symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE LES RISQUES LIES AUX EXPLOSIONS

Les batteries VRLA dégagent du gaz hydrogène qui est hautement inflammable et qui formera des mélanges explosifs dans l'air à des concentrations comprises environ entre 4% à 76%. Une explosion peut être déclenchée par une étincelle à n'importe quelle tension, par des flammes directes ou encore par d'autres sources d'allumage.

Les batteries utilisées feront partie d'un circuit électrique et doivent être isolées de la source d'alimentation avant toute tentative d'éteindre l'incendie. Mettre l'alimentation sur ARRÊT (OFF) avant de déconnecter les batteries de leur source d'alimentation électrique.

Les batteries endommagées sont susceptibles d'exposer les plaques négatives de couleur (grise), qui risquent de prendre feu si on les laisse sécher. Ces plaques doivent être mouillées avec de l'eau une fois que la batterie a été retirée de tous les circuits électriques.



RISQUE D'EXPLOSION

5.1 Moyens d'extinction

Types d'extincteurs appropriés : CO₂; Mousse; Poudre sèche.

Types d'extincteurs non appropriés : Les extincteurs à eau ne doivent jamais être utilisés pour éteindre un incendie d'origine électrique.

5.2 Risques spécifiques

Produits de combustion & de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de soufre, Trioxyde de soufre, fumées et vapeurs de plomb, fumées toxiques provenant de la décomposition des matières du boîtier de la batterie.

5.3 Conseils aux pompiers

Masque intégral ou lunettes de sécurité

Équipement de protection respiratoire ou appareil respiratoire autonome

Les vêtements de protection intégralement résistants à l'acide doivent être portés dans des conditions de lutte contre l'incendie.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Les batteries VRLA ne présentent pas de risques de fuites dans le cadre d'un fonctionnement normal, à condition que les recommandations de manipulation, de stockage, de transport et d'utilisation soient respectées. En cas de manipulation d'une batterie endommagée et présentant un risque de fuite il est recommandé de porter des gants résistants aux coupures et aux fuites d'électrolyte.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce qu'un équipement de protection personnel approprié et résistant à l'acide (notamment des gants très résistants, des lunettes de sécurité et une protection respiratoire) soit porté pendant la récupération des matières déversées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne se déverse dans un cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Matières en plomb : il convient de ne jamais utiliser de brosse pour balayer les débris, dans la mesure où cela pourrait créer de la poussière de plomb dans l'air.

Nettoyer à l'eau la zone où il y a eu un déversement accidentel pour enlever toutes les traces de débris. Les matières en plomb exposées doivent être placées dans un récipient inerte étanche (par ex. un sac plastique auto obturant) en vue de leur élimination, se reporter à la rubrique 13.

Electrolyte : Neutraliser et absorber le produit déversé en utilisant de la soude, du bicarbonate de soude (produits disponibles dans les supermarchés), du carbonate de sodium ou de la poudre de carbonate de calcium. Laver la zone où a eu lieu le déversement du produit à l'eau afin d'enlever toutes traces de débris. Les débris de batterie et les équipements de nettoyage doivent être ramassés et placés dans un récipient inerte étanche (par ex dans un sac ou un seau hermétique) en vue de leur élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que les cosses des batteries ne soient pas en contact les unes avec les autres.
Minimiser le risque de court-circuit en protégeant les cosses.

7.2 Conditions pour assurer la sécurité du stockage

Stocker sous un toit et protéger contre l'exposition directe au soleil et les intempéries, y compris la pluie, la neige et autres intempéries.

Veiller particulièrement à maintenir des conditions de stockage sèches afin d'éviter tout risque de décharge électrostatique.

Protéger contre tout risque d'endommagement physique ou contre toute exposition à des solvants organiques et autres matières incompatibles.

Ne pas stocker de batteries VRLA trop à proximité de sources de chaleur, de flammes directes ou d'étincelles.

S'assurer que les zones de stockage et de charge des batteries sont bien ventilées.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Il n'existe pas de paramètre de contrôle pour le stockage, la manipulation et l'installation des batteries plomb VRLA.

8.2 Contrôles de l'exposition

Il n'existe pas de procédure de contrôle de l'exposition pour le stockage, la manipulation et l'installation des batteries plomb VRLA.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les batteries plomb VRLA dans le cadre d'un stockage, d'une manipulation et d'une utilisation conformes aux recommandations présentent un aspect inerte. La description des propriétés physiques et chimiques des substances contenues dans la batteries ne présentent pas d'intérêt dans le cadre de cette fiche de sécurité.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

Les indications de stabilité et de réactivité concernent les batteries plomb VRLA considérant que les composants internes sont non exposés.

10.1 Réactivité

Pas de risque connu de réactivité connue à d'autres substances ou mélanges.

10.2 Stabilité Chimique

Les matières constituant les bacs des batteries plomb VRLA sont réputées stables dans une plage de température comprise entre -20°C et +50°C

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

En cas de dégradation du bac, certains composants internes exposés peuvent produire des réactions dangereuses, notamment pour ce qui concerne l'électrolyte :

Dont la dilution aux niveaux les plus concentrés avec de l'eau est susceptible de libérer une chaleur excessive
Qui est fortement réactive avec les métaux et les matières organiques.
Qui lors du contact avec les métaux, peut dégager de l'hydrogène qui constitue des mélanges explosifs avec l'air.
Qui détruit les matières organiques comme le carton, le bois, les textiles, etc.
Qui réagit fortement avec l'hydroxyde de sodium et les alcalis.

10.4 Conditions à éviter

Pour éviter la dégradation du bac des batteries plomb VRLA qui pourrait exposer les composants interne il convient de :

Eviter toute surchauffe afin d'écarter le risque d'une décomposition thermique, susceptible de se produire à des températures >275°C.

10.5 Matière incompatibles

Les bacs des batteries plombs VRLA se dégradent en présence de puissants agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition du bac des batteries plombs VRLA et l'exposition des composants internes peut conduire à la libération des produits suivants :

La dégradation du bac peut libérer des monomères, d'autres produits de dégradation, des traces d'acide cyanhydrique

La décomposition de l'électrolyte peut libérer de l'oxyde de soufre

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sont valables dans le cadre d'une exposition aux composants de la batteries susceptibles de se produire uniquement dans l'hypothèse de l'endommagement du bac.

Composant	Toxicologie	Effets sur la santé
Plomb métallique, Alliages de plomb	Toxique 	Parmi les symptômes, on trouve la fatigue, les maux de têtes, la constipation, les douleurs osseuses et musculaires, les troubles du tractus gastro-intestinal et une perte d'appétit Des concentrations sanguines de plomb de 80 µg/dl et au-delà ont été associées à des effets à la fois aigus et chroniques de l'intoxication par le plomb.
Dioxyde de plomb	Toxique 	L'exposition chronique aux composés du plomb peut conduire à une accumulation du plomb dans l'organisme, ce qui entraînera divers problèmes de santé, notamment une anémie, des lésions du foie et des reins, une altération de la vision, une perte de mémoire et des lésions du système nerveux central.
Electrolyte de la batterie	Acide sulfurique dilué 	L'inhalation du brouillard peut être gravement irritante pour les voies respiratoires. Possibilité de survenue d'une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire) jusqu'à 48 heures après l'exposition et pouvant s'avérer fatale. L'ingestion provoquera immédiatement une grave corrosion et de graves lésions du tractus gastro-intestinal. Le contact avec la peau peut provoquer de graves brûlures chimiques. Le contact avec les yeux provoque de graves brûlures, est susceptible de causer des lésions prolongées ou permanentes ou même une perte totale de la vue. Le brouillard entraînera une irritation.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations sur l'impact sur l'environnement sont valables dans le cadre d'une exposition aux composants de la batteries susceptibles de se produire uniquement dans l'hypothèse de l'endommagement du bac.

Composant	Toxicologie	Effets sur l'environnement
Plomb métallique, Alliages de plomb		Un traitement chimique et physique est requis pour éliminer le plomb de l'eau. Les eaux usées contenant du plomb ne doivent pas être éliminées sans avoir fait l'objet d'un traitement adéquat. Le plomb métallique sous forme massive n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement aquatique, en raison de sa faible solubilité et de son élimination rapide de la colonne d'eau. Les composés de plomb inorganiques sont considérés comme extrêmement toxiques dans l'environnement et présentent également un danger à long terme pour les organismes aquatiques. Effet sur l'environnement aquatique : Toxicité pour le poisson : CL50 96 h > 100 mg/l Toxicité pour les daphnies : CE50 48 h > 100 mg/l Toxicité pour les algues : IC50 72 h > 10 mg/l
Electrolyte de la batterie		Afin d'éviter des dommages affectant les réseaux d'égouts, l'acide doit être neutralisé au moyen de soude, de bicarbonate de soude, ou de carbonate de sodium avant son élimination. Des dommages écologiques sont possibles en cas de changement du pH. La solution électrolytique réagit avec l'eau et les substances organiques, pouvant entraîner des dommages au niveau de la flore et de la faune. L'électrolyte est également susceptible de contenir des composants du plomb pouvant être toxiques pour les environnements aquatiques.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les batteries plomb VRLA usagées sont soumises aux exigences de la Directive 2006/66/EC (sur les piles et accumulateurs et sur les piles et accumulateurs usagés). Les batteries VRLA DOIVENT être envoyées pour recyclage via un prestataire agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Transport terrestre

Code UN : UN2800
Classification ADR / RID : Classe 8
Désignation officielle de transport : BATTERIES A ELECTROLYTE LIQUIDE ETANCHES
Code Tunnel : E

14.2 Transport Maritime

Code UN : UN2800
Classification IMDG : Classe 8
Désignation officielle de transport : BATTERIES A ELECTROLYTE LIQUIDE ETANCHES
EmS : F-A, S-B

14.3 Transport Aérien

Code UN : UN2800
Classification IATA : Classe 8
Désignation officielle de transport : BATTERIES A ELECTROLYTE LIQUIDE ETANCHES
Disposition spéciale A48 : des tests de conditionnement ne sont pas considérés comme nécessaires
Disposition spécial A67 : les batteries plomb VRLA NX satisfont aux exigences de l'instruction de conditionnement 872.

Nous certifions par la présente que toutes les batteries rechargeables au plomb-acide NX régulées par valves (VRLA) sont conformes à la classification "UN2800 ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE".

Les épreuves et essai de différence de pression et de vibration décrit dans les instructions d'emballage ADR et du code IMDG, disposition spéciale 238, DOT, 49 CFR 173.159 (f), IMO / IMDG et ICAO / IATA et aux dispositions particulières A48, A67, A164 et A183, ainsi que le test d'écoulement, ont été validés.

Les batteries NX ne sont donc pas soumises aux dispositions de l'ADR, du code IMO/IMDG et de IATA pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les batteries plomb VRLA NX satisfont aux exigences réglementaires de la directive 2006/66/EC sur les batteries.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres information dans le cadre de la réglementation REACH CE N°. 1907/2006

ANNEXE I : LISTE DES REFERENCES CONCERNEES PAR LA PRESENTE FDS

Code Société	Désignation
AMP9005	Batterie plomb AGM NX General Purpose 12V 7Ah T1
AMP90100	Batterie plomb etanche gel NX Cyclic 12V 24Ah F-M5
AMP90101	Batterie plomb AGM NX General Purpose IFR 12V 18Ah T12
AMP90102	Batterie plomb AGM HR IFR 12V 24Ah T12
AMP90104	Batterie plomb AGM HR 12V 5.4Ah T2
AMP90105	Batterie plomb AGM Standby use 12V 7Ah T1
AMP90106	Batterie plomb AGM HR 12V 9Ah T2
AMP90107	Batterie plomb AGM S 12V-33Ah 12V 33Ah T6
AMP90107EDF	Batterie plomb AGM S 12V-33Ah 12V 33Ah T6
AMP90108	Batterie plomb AGM S 12V-18Ah 12V 18Ah F-M5
AMP90111	Batterie plomb AGM 12V-2.3Ah Standby use 12V 2.3Ah T1
AMP90113	Batterie plomb AGM S 12V-55Ah 12V 55Ah T6
AMP90114	Batterie plomb AGM S 12 V-7 Ah FR 12V 7Ah T1
AMP90115	Batterie plomb AGM S 12V-45Ah FR 12V 45Ah T6
AMP9015	Batterie plomb AGM S 6V-4.5Ah 6V 4.5Ah T1
AMP9017	Batterie plomb AGM S 12V-100Ah 12V 100Ah F-M8
AMP9018	Batterie plomb AGM S 6V-14Ah 6V 14Ah TH
AMP9019	Batterie plomb AGM S 12V-1.6Ah 12V 1.6Ah TU
AMP9020	Batterie plomb AGM S 12V-2.3Ah 12V 2.3Ah TU
AMP9021	Batterie plomb AGM S 6V-2.8Ah 6V 2.8Ah T1
AMP9022	Batterie plomb AGM S 6V-3.2Ah 6V 3.2Ah T1
AMP9023	Batterie plomb AGM S 12V-2.2Ah 12V 2.2Ah T1
AMP9025	Batterie plomb AGM S 12V 2.6Ah 12V 2.6Ah T1
AMP9026	Batterie plomb AGM S 12V-160Ah 12V 160Ah T11
AMP9029	Batterie plomb AGM C 12V-33Ah 12V 33Ah F-M6
AMP9030	Batterie plomb AGM S 6V-10Ah FR 6V 10Ah T2
AMP9031	Batterie plomb AGM S 6V-12Ah FR 6V 12Ah T2
AMP9032	Batterie plomb AGM S 12V-0.8Ah FR 12V 0.8Ah C01
AMP9033	Batterie plomb AGM S 12V-1.2Ah FR 12V 1.2Ah T1
AMP9034	Batterie plomb AGM S 12V-2.3Ah FR 12V 2.3Ah T1
AMP9035	Batterie plomb AGM S 12V-3.2Ah FR 12V 3.2Ah T1
AMP9036	Batterie plomb AGM S 12 V-4.5 Ah FR 12V 4.5Ah T1
AMP9037	Batterie plomb AGM S 12 V-7 Ah FR 12V 7Ah T1
AMP9038	Batterie plomb AGM S 12V-12Ah FR 12V 12Ah T2
AMP9039	Batterie plomb AGM S 12V-18Ah FR 12V 18Ah T3
AMP9040	Batterie plomb AGM HR 12V-24Ah FR 12V 24Ah T10
AMP9041	Batterie plomb AGM S 12V-45Ah FR 12V 45Ah T6
AMP9043	Batterie plomb AGM S 12V-24Ah FR 12V 24Ah T12
AMP9045	Batterie plomb AGM S 12V-75Ah FR 12V 75Ah T6
AMP9046	Batterie plomb AGM S 4V-3.5Ah FR 4V 3.5Ah T1
AMP9047	Batterie plomb AGM S 12V-5.4Ah 12V 5.4Ah T1
AMP9049	Batterie plomb AGM S 6V-1.2Ah FR 6V 1.2Ah T1
AMP9050	Batterie plomb AGM C 12V-18Ah 12V 18Ah G-M6
AMP9051	Batterie plomb AGM C 12V-13Ah 12V 13Ah T2

AMP9055	Batterie plomb AGM C 12V-70Ah 12V 70Ah F15
AMP9056	Batterie plomb AGM C 12V-20Ah 12V 20Ah F-M5
AMP9062	Batterie plomb etanche gel G 12V-31Ah 12V 31Ah
AMP9063	Batterie plomb etanche gel G 12V-38Ah 12V 38Ah
AMP9064	Batterie plomb etanche gel G 12V-50Ah 12V 50Ah F-M6
AMP9065	Batterie plomb etanche gel G 12V-70Ah 12V 70Ah
AMP9066	Batterie plomb AGM S 12V-4Ah L 12V 4Ah T1
AMP9067	Batterie plomb etanche gel G 12V-200Ah 12V 200Ah
AMP9068	Batterie plomb etanche gel G 12V-140Ah 12V 140Ah
AMP9069	Batterie plomb etanche gel G 12V-100Ah 12V 100Ah
AMP9070	Batterie plomb AGM F 12V-75Ah 12V 75Ah
AMP9071	Batterie plomb AGM F 12V-100Ah 12V 100Ah F-M6
AMP9082	Batterie plomb AGM S 6V-7.2Ah 6V 7.2Ah T1
AMP9083	Batterie plomb AGM S 6V-1.0Ah 6V 1Ah T1
AMP9085	Batterie plomb AGM S 12V-65Ah 12V 65Ah T6
AMP9086	Batterie plomb AGM C 6V-13Ah 6V 13Ah T2
AMP9087	Batterie plomb AGM S 12V-55Ah 12V 55Ah T9
AMP9088	Batterie plomb AGM S 12V-8.5Ah 12V 8.5Ah T2
AMP9090	Batterie plomb AGM S 12V-24Ah 12V 24Ah T12
AMP9091	Batterie plomb AGM L 12V-38Ah 12V 38Ah T12
AMP9098	Batterie plomb AGM S 12V-7Ah 12V 7Ah T1
AMP9099	Batterie plomb AGM L 12V-26Ah FR 12V 26Ah T12

